

Contribution Thème B – Fiche 2 : lutter contre le Pacte

Le SNES-FSU a mené une lutte exemplaire contre la mise en place du « Pacte enseignant » à la rentrée scolaire 2024. Alors que la préparation de la rentrée 2024 débute dans les académies, le bilan n'est pas glorieux pour le ministère puisque de l'ordre d'un tiers de l'enveloppe seulement aurait été consommée. Qui plus est, les missions pour lesquelles des collègues ont accepté ne sont pas celles que le ministère priorisait mais elles correspondent à des missions qui préexistaient et qui sont considérées comme pédagogiquement légitimes, car utiles aux élèves. Enfin, le Ministère a été contraint de renoncer à ce que la lettre de mission soit signée conjointement par le chef d'établissement et le collègue.

Ce sont là les premiers fruits de notre mobilisation. Nous devons poursuivre pour obtenir le redéploiement des moyens budgétés vers des mesures indiciaires au bénéfice de toutes et tous, sans contrepartie.

Pour cela, nous devons convaincre les collègues qu'il n'y a pas de contradiction à lutter contre le Pacte et revendiquer une meilleure rémunération du travail. Pour ce faire, nous pourrions préciser notre critique du « Pacte » autour de trois points :

- **la volonté d'**accroître notre charge de travail, et particulièrement **l'accent mis** sur le remplacement de courte durée.
- **l'apparition** de tâches nouvelles **qui auraient pour effet** de décentrer notre activité vers des missions qui dénaturent le système éducatif : Notre école faisons-la ensemble, CNR, SNU ...
- l'introduction de logiques de contrat au sein de l'emploi statutaire au moyen de lettres de mission négociées localement par lesquelles un collègue s'engagerait individuellement vis-à-vis du chef d'établissement.

Les missions particulières ou complémentaires qui répondent réellement à des besoins pédagogiques doivent être financées en heures de décharge prioritairement ou en bonifications indiciaires, et, subsidiairement seulement, par des indemnités, mais nous devons à tout prix empêcher qu'elles soient prises en compte dans l'évaluation et le déroulement de carrière.

Erick Staëlen, secrétaire national Salaires-Retraites-Fonction Publique

Gregory Frackowiak, secrétaire national Politique scolaire Laïcité

Laurent Tramoni, secteur Statut Carrière